



Coefficient contrat différent (plus bas) que sur fiche paie

Par moustachette

Bonjour,

J'ai signé en octobre 2023 un contrat de travail où le coefficient indiqué est de 450.

Or, sur mes fiches de paie, le coefficient indiqué est 433.

Est-ce normal ?

Quel recours si cela n'est pas normal ?

Merci pour vos réponses !

Par hideo

Bonjour,

Si votre salaire correspond bien au coefficient 450 ,il suffit de demander la rectification au service paye ,dans le cas contraire ,il faut demander des explications et voir ce que dit exactement votre contrat de travail .
cordialement

Par moustachette

Merci !

Je vais vérifier